



interdit d'amenager combles

Par **mystere76**, le 27/08/2009 à 15:58

bonjour

le 29mai 2009 nous avons acheté une maison mitoyenne avec combles aménageables il faut juste une demande préalable pour les velux.

nous avons signé pleins de papier que le notaire nous a lu vite fais car il y a une marnière à 30m de la maison donc c'est beaucoup de papier.

nous avons donc commencé les travaux pour faire du grenier 4chambres un wc nous avons appelé la dde car j'avais du mal à remplir le dossier préalable ils m'ont dit que c'était un permis de construire pour + de 20m² donc j'appel le maire qui me dit qu'en effet c'est permis de construire et il sera refuser car il y a la marnière là je tombe de haut c'est notre premier achat nous avons acheter la maison car il y avait un grenier aménageable apparemment on a juste droit de faire des travaux de conformité, nous avons des projets qui tombe à l'eau avant de mettre la maison en vente l'agent immobilier a été en mairie pour savoir si le grenier pouvait être aménager, le maire a répondu oui si les velux étaient noir car il y a un monument historique et il faudrait un dossier préalable

y a t il un recours possible car là on est déçu perdu on essaye d'avoir un 2eme enfant et il n'aura pas de chambre car c'était sensé être là haut une fois tout aménager nous continuons les travaux mais que faire?

en plus dans les papiers signer c'est bien marquer qu'on a pas le droit de construire mais personne nous l'avait dit

aidez nous svp